

BULLETIN DE L'ABERPA N° 92

Sommaire

- 1 – Assemblée générale de l'Aberpa du 15 mars
- 2 – Information sur le secteur Berthelot/Pascal
- 3 – Information sur le projet Seine-Arche
- 4 – Projet sur le site de la Papeterie de la Seine – Enquête publique
- 5 – Renouvellement des cotisations pour la période 2017-2018

1 – Assemblée générale de l'Aberpa du 15 mars

1.1 – Compte-rendu d'activité 2015-2016

Sur les quartiers Centre et Université, l'ABERPA participe régulièrement aux réunions des collectifs d'animation et aux réunions plénières des 2 conseils de quartier. Dans ces instances de travail, nous abordons les problèmes sur les 2 quartiers et sur les aménagements locaux.

- Nous avons continué à questionner la ville sur les travaux **d'enfouissement des réseaux** dans les rues du secteur : relances sur la fin des travaux rue Barbet, questions sur les travaux programmés rue Gounod et rue Mozart.

- Nous avons formulé des demandes de renouvellement des arbres du secteur : rue Berthelot et rue Ravel et une demande de précision sur le préfabriqué installé devant le gymnase Victor Hugo.

- Avec plusieurs habitants du secteur, nous nous sommes impliqués dans les **réflexions sur l'avenir du site de Natalys** (bâtiment historique et aménagement du secteur).

Le projet qui verra le jour en 2017 est un centre dédié à la transition alimentaire. Le bâtiment rénové doit ouvrir en juin 2017.

- A l'échelle de la ville, **l'ABERPA participe à la commission locale Aménagement – Transports (ex CEMA)** (6 réunions en 2015-2016). Cette commission se réunit 3 à 4 fois par an et aborde les sujets majeurs sur l'aménagement de la ville. L'ABERPA y intervient régulièrement par des demandes d'informations et par des propositions.

- **L'ABERPA suit le projet de reconversion du site de la Papeterie de la Seine.** Elle a participé aux réunions de concertation en 2016 et s'est inscrite aux ateliers qui se tiennent dans le cadre d'une Evaluation d'Impact en Santé du futur projet.

- Nous participons régulièrement au **Comité de suivi des chantiers du quartier Université** (7 réunions en 2015-2016). Cette instance, créée en 2007 suite à une proposition de notre association, remplit son rôle d'information et constitue un canal pour faire remonter les problèmes liés aux chantiers Seine-Arche.

- L'ABERPA continue à s'impliquer dans le suivi des aménagements du quartier Université. Nous participons activement à l'animation d'un **groupe de travail "Aménagements et vie de quartier"** créé sous l'égide du Centre Social et Culturel La Traverse. Dans ce cadre, le président de l'ABERPA anime un **Comité de suivi des travaux** pour le projet de renouvellement urbain du quartier Université.

- L'ABERPA participe à un petit groupe de travail avec des personnes de Naturellement Nanterre et du collectif du quartier Centre pour proposer des améliorations sur le **réseau cyclable de Nanterre**. Des propositions ont été adressées au Maire de Nanterre. Le groupe de travail qui a pris le nom de "Collectif Vélo Nanterre", a réalisé un diagnostic et a proposé des améliorations sur le réseau cyclable de Nanterre.

Le Collectif se réunit, une fois par an, avec les services de la ville et ceux du Conseil départemental en charge du réseau cyclable.

- Plusieurs membres du bureau ont été ou sont encore impliqués dans les **activités de la Société d'Histoire de Nanterre** : André Lucas a fourni de nombreux documents, Violette Prigent, des informations sur l'activité de la Papeterie de la Seine. Michel Mathys prépare un bulletin de la SHN sur le « quartier historique de La Folie ». Tous les bulletins de l'ABERPA sont maintenant consultables sur le site de la Société d'Histoire de Nanterre

- Pour ses 25 ans, l'ABERPA a organisé un **pique-nique le 24 juin 2016** avec la participation d'environ 70 personnes. De nombreux échanges ont alimenté la soirée.

Dans ses activités, l'ABERPA poursuit l'organisation de séances de **yoga**, une fois par semaine le jeudi matin

1.2 – Renouvellement du conseil d'administration et du bureau

Nouveau conseil d'administration (CA) et responsabilité au bureau : Michel MATHYS (président), Violette PRIGENT (trésorière), Sylvie BRASSENS (secrétaire) ; Henri JOUBIN (membre).

L'association souhaite élargir son CA au cours de l'année 2017.

2 – Informations sur le secteur Berthelot/Pascal

Il y a quelques années, le Conseil départemental avait ouvert une classe relais rue Berthelot (devant le gymnase) pour des collégiens exclus d'établissements de Nanterre.

Cette classe a fonctionné pendant quelques années seulement et n'était plus utilisée depuis 4-5 ans.

Suite à un questionnement de l'ABERPA, la ville a répondu que le collège et le conseil départemental (gestionnaire du terrain) avaient convenu que le terrain soit rendu à la ville après remise en état (ce qui inclut notamment l'enlèvement de la structure).

Nous avons peu d'informations sur le quartier du Centre car depuis 2014, les réunions du collectif d'animation et du conseil de quartier ne sont pas assez fréquentes (dernière réunion : 22 nov.). Nous avons renouvelé nos demandes de réunion du collectif le 6 février et le 21 mars.

3 – Information sur le projet Seine-Arche

3.1 – Ouverture de la liaison entre les Terrasses et La Défense

Dans le cadre du projet Seine-Arche, l'Epadesa a ouvert, le mardi 7 mars, l'accès piétons à La Défense par la promenade des Jardins de l'Arche depuis les Terrasses de Nanterre.

Information complète sur : <http://defense-92.fr/amenagement-urbain/passer-de-defense-a-nanterre-promenade-jardins-de-larche-cest-desormais-possible-51007>

3.2 - Evolution de la gouvernance de l'EPADESA

La nouvelle structure qui sera issue de la fusion des deux établissements de La Défense, Defacto et l'Epadesa va s'installer dans l'ensemble Cœur Défense.

Cependant, l'Epadesa souhaite conserver un "pied à terre" pour ses équipes qui travaillent sur le secteur Seine-Arche dans son immeuble Via Verde de Nanterre qui abrite son siège depuis 2012.

Plus d'infos sur :

<http://defense-92.fr/defacto/nouvel-etablissement-issu-de-fusion-de-defacto-de-lepadesa-ira-coeur-defense-51014>

4 – Projet sur le site de la Papeterie de la Seine

Le projet prévu sur le site de la Papeterie de la Seine, présenté en 2016, comprendrait :

- la création d'un campus tertiaire contribuant à qualifier le site et dont la spécificité est d'être une construction majoritairement en bois
- des locaux destinés à d'autres activités : PME, laboratoires High-Tech, sites de co-working, services aux entreprises
- une plateforme logistique multimodale identifiée au PLU et sur le SDRIF, s'inscrivant dans le schéma de logistique urbaine étudié par les six villes environnant la Défense
- une liaison vers la Seine dans la continuité de la rue Anatole France, à travers un mail qui s'élargit vers le fleuve pour permettre une extension du Parc du Chemin de l'Île.

La réalisation de ce projet nécessite une modification du PLU car le site avait uniquement une vocation industrielle.

L'enquête publique se déroule actuellement jusqu'au 6 avril 2017. Le dossier est consultable à la Direction de l'aménagement et du développement (12^{ème} étage de la tour A, 130, rue du 8-mai-1945, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h; jeudi de 13h30 à 17h30).

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville et les observations envoyées au commissaire-enquêteur à : Enquete-publique-papeteries@mairie-nanterre.fr

5 – Renouvellement des cotisations pour la période 2017/2018

Pour suivre les dossiers et poursuivre, dans la durée, son action d'alertes et de propositions auprès des différents groupes de travail et instances décisionnelles, l'Aberpa a besoin de votre soutien. Pour notre association, qui ne dispose d'aucune subvention, la cotisation est la seule ressource dont nous disposons.

Cette cotisation permet essentiellement d'assurer le tirage du "**Bulletin de l'Aberpa**" pour votre information régulière sur les projets d'aménagement et sur nos actions locales.

Si vous ne souhaitez pas devenir "**membre de l'Aberpa**", vous pouvez soutenir l'association par un versement sous la forme d'un don (soutien pour poursuivre la diffusion du bulletin de l'Aberpa)

Montant de la cotisation fixé par le Bureau : 10 € pour les 2 années 2017- 2018

Vous pouvez toutefois faire un versement d'un montant supérieur pour aider l'association.

Si vous souhaitez recevoir des informations par e-mail, compléter la partie correspondante.

Je souhaite devenir membre de l'ABERPA, renouveler mon adhésion (10 euros - ou plus - pour les 2 années 2017 et 2018)
Je souhaite aider l'association sans adhérer (montant libre)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Adresse e-mail

